



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 66902

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée dans le rapport de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration d'avril 2013 intitulé « l'hébergement et la prise en charge financière des demandeurs d'asile » prévoyant d'instaurer un délai de trois mois entre l'entrée sur le territoire et le dépôt de la demande d'asile au-delà duquel, sauf exceptions, la demande d'asile serait automatiquement examinée en procédure prioritaire. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66902

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8743

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)